

Compte rendu
7^{ème} Conseil d'Administration du CNCPRST
19 Juillet 2001

Le 7^{ème} Conseil d'Administration du Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique était présidé par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Après avoir remercié les participants, il a mis l'accent sur :

- Le rôle du Centre dans la nouvelle structuration de la recherche mise en place par le gouvernement;
- L'importance de la recherche scientifique pilier du développement national;
- La place accordée par le gouvernement dans le cadre du plan quinquennal 2000-2004, qui prévoit un fonds spécial pour la promotion de la recherche.

Le Ministre a par ailleurs rappelé les textes:

- modifiant l'Académie des Sciences
- portant création du Comité Interministériel de la recherche scientifique, présidé par le Premier Ministre, comprenant les opérateurs concernés par la recherche.
- relatif au CNRST récemment approuvé au Parlement et en cours de publication au B.O.

La promotion de la recherche dans notre pays s'est exprimée par la création du Secrétariat d'Etat chargé de la recherche scientifique dans le gouvernement actuel.

La Conférence Internationale de l'UNESCO, réunie à Budapest en 1999 a recommandé aux pays participants de réserver un minimum de 1% du PIB à la recherche scientifique. Au cours de ces dernières années, l'effort du gouvernement marocain a été marqué par le passage de 0,3% à 0,4% du PIB avec la volonté d'atteindre 1% dans cette décennie.

Le Ministre a rappelé que le 7^{ème} C.A se tient dans le cadre de cette dynamique générale qui concerne également la réforme de l'université.

Dans son intervention, le Secrétaire d'Etat chargé de la recherche scientifique a mis l'accent sur le rôle essentiel réservé au Centre dans la nouvelle architecture de la recherche.

Un travail a déjà commencé dans la nouvelle conception du Centre, qui intervient en qualité d'opérateur de la recherche scientifique à travers différents programmes. Ces derniers sont financés par la subvention accordée par le MESFCRS.

L'expérience du CNCPRST dans la gestion de projets a permis de porter le choix sur cette institution. Le Secrétaire d'Etat a rappelé au passage l'effort et les sacrifices consentis par son personnel administratif et chercheur.

Le Secrétaire d'Etat a ensuite présenté les différents points de l'ordre du jour pour approbation par les membres du Conseil. Ces points sont:

- L'Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 mars 2000;
- Les activités et les réalisations du Centre;
- Les réalisations des programmes d'appui à la recherche scientifique;
- L'approbation des résultats du bilan financier du Centre;
- Le projet de création et de construction de l'IMIST;
- Le projet de construction du siège du Centre;
- Le projet de création et de construction de l'Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales (INPMA) à Taounate;
- Les réalisations du projet MARWAN;
- Divers.

Après l'approbation de l'ordre du jour par les membres du Conseil, le Directeur par intérim du CNCPRST a mis l'accent dans son exposé sur :

- les activités de recherche propres au Centre ;
- les programmes de soutien à la recherche scientifique ;
- le rapport financier ;
- les nouvelles missions du Centre ;
- les projets en cours de réalisation inscrits dans le Plan 2000-2004 ;
- les perspectives.

I - Les activités propres du Centre

Le Directeur a passé en revue les activités des laboratoires durant l'année 2000.

- le laboratoire de géophysique (LAG): La surveillance sismique du territoire est mise en place sur instruction du Premier Ministre. 75 stations sont réparties en 54 sites. De janvier 1999 à avril 2001: 3601 événements enregistrés dont 410 communiqués aux autorités nationales et 540 événements lointains.

* 6 nouvelles stations sismiques téléométrées ont été installées dans la région d'Agadir dans le cadre d'un projet PARS.

- * Microzonation sismique des tissus urbains pour la ville de Rabat, la ville d'Al Hoceima et les régions voisines.
- * Activités dans le cadre de la coopération internationale du CEPRIS et du CTBTO.

- le laboratoire d'Instrumentation Scientifique (LIS): Cette unité offre des services scientifiques et techniques dans le cadre de la maintenance par l'organisation des cours de formation de cadres. Le LIS a mis en place une base de données d'équipements scientifiques et de personnel de maintenance.
- le laboratoire de microbiologie et de biologie moléculaire (LMBM): en collaboration avec des institutions nationales, le laboratoire a mis en place des collections coordonnées marocaines de micro-organismes (CCMM). Un catalogue de 400 souches de micro-organismes sera bientôt publié.
- l'unité des technologies et d'économie des énergies renouvelables (TEER): Les thématiques traitées concernent essentiellement le dessalement de l'eau de mer et les énergies renouvelables .
- le réseau MARWAN : Ce réseau a peu avancé en ce qui concerne la connexion avec les autres villes. Son démarrage effectif est tributaire du déblocage par IAM.

Le Directeur a ensuite passé en revue les activités du Centre dans le cadre de la coopération en soulignant le développement de cette coopération durant cette année ainsi que les perspectives

II - Les programmes de soutien à la recherche scientifique

Le Centre agit en tant qu'opérateur du Ministère pour ce volet d'activités:

- Le PARS: en 2000, la seconde tranche de financement a été débloquée (après évaluation et suivi de chaque projet). Sur 227 projets retenus, 10 ont été éliminés.
- Le PROTARS I: les contrats ont été signés tout au long de l'année. Les responsables de certains projets commencent à envoyer leur premier rapport. Une seule tranche de financement leur a été versée jusqu'à présent.
- Le PROTARS II: suite à l'appel d'offres du PROTARS II, 413 projets ont été déposés dans les six programmes thématiques.

Une enveloppe budgétaire de 30 millions de dirhams est prévue pour les projets sélectionnés.

- Les réseaux thématiques ou pôles de compétences: après le premier appel d'offres dans ce cadre, 29 projets ont été déposés dans des domaines très variés.
- Un appel d'offres d'un genre nouveau a été lancé suite à une convention signée entre le Centre et la Société des Autoroutes du Maroc (ADM). Quatre projets ont été retenus pour financement par la Société.
- Premier appel d'offres relatif au programme d'appui à l'édition. Sur 56 demandes déposées, 21 ont été retenues. Une subvention de 761 600 DH est accordée pour le financement des projets sélectionnés.

III - Résultats du bilan financier du Centre

Le Directeur a ensuite abordé le rapport financier en distinguant le budget du Centre de celui géré pour le compte du MESFCRS, ainsi que la situation des CHB.

Avant de terminer, il a passé en revue les principales perspectives du nouveau Centre.

En tant qu'opérateur structurant de la recherche, il est chargé de:

- mettre en œuvre des programmes de R&D technologique à travers:
 - les unités propres de recherche et/ou de service;
 - les unités de recherche et/ou de service associés au Centre;
 - les appels à proposition;
 - la constitution des pôles de compétence organisés en réseau.
- contribuer à la diffusion de l'information scientifique et technique et à la publication des travaux de recherche;
- Assurer des prestations de services au profit des acteurs de recherche;
- Faire évaluer et assurer le suivi des activités de recherche;
- Promouvoir une coopération internationale avec des organismes analogues;
- Renforcer les liens entre la communauté scientifique nationale et les chercheurs marocains installés à l'étranger.

Monsieur Belcadi a rappelé que certains projets sont prévus dans le Plan 2000-2004. Il s'agit de :

- l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique (IMIST) dont le cahier des charges est en cours de finalisation;
- l'Institut des Plantes Médicinales et Aromatiques (INPMA) dont la gestion financière relève du Centre et qui dépendra de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah;
- la construction du siège du Centre qui sera localisé au même endroit que celui de l'IMIST.

Il a insisté sur les tâches qui doivent être immédiatement entreprises pour activer la mise en place des structures du CNRST conformément à la loi adoptée, à savoir:

- adoption du décret d'application de la loi portant création du CNRST;
- élaboration du statut du CNRST;
- élaboration du règlement intérieur du CNRST;
- élaboration de l'organigramme du CNRST.

Parallèlement à ces démarches, Monsieur Belcadi a insisté sur l'urgence de renforcer les activités du CNRST autour des missions fixées par la loi, en particulier:

- organiser et renforcer les activités des unités de recherche et/ou de service propres du CNRST (LAG, TEER, Microbiologie, Instrumentation ...);
- mettre en place les unités d'appui technique à la recherche scientifique (UATRS);
- entamer les procédures de mise en place d'unités de recherche ou de service associées au CNRST;
- réaliser l'IMIST et organiser la mission d'information scientifique et technique autour de cette structure;
- organiser et renforcer les structures de gestion et d'évaluation des programmes et des réseaux de recherche;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de coopération avec des chercheurs marocains travaillant à l'étranger.

Discussion:

Les interventions des participants ont porté essentiellement sur les points suivants:

- La fonctionnalité du texte de loi : prévoit-on des équipes qui vont travailler sur les textes d'application? L'adoption du texte de loi signifie une période transitoire, y-aura-t-il la tenue d'un conseil scientifique pour prendre les décisions nécessaires, notamment en ce qui concerne les associations?
- Les laboratoires propres du Centre : nécessité d'une réflexion sur ces laboratoires qui ne doivent pas faire double emploi avec des unités identiques dans d'autres institutions.
Réflexions de fond sur les modalités de les relier aux universités, ce qui pourrait influencer sur l'orientation de la recherche dans notre pays.
- L'information: réfléchir sur la stratégie de diffuser l'information auprès de la communauté.
- L'instrumentation scientifique: optimisation de l'utilisation des équipements existants dans différents secteurs et importance de la maintenance du matériel scientifique.
- Le réseau MARWAN qui est un réseau éducatif et pas seulement inter-universitaire regroupant plusieurs partenaires a pris du retard pour des raisons financières. Le raccordement avec les différentes villes est espéré en septembre 2001.
- Sensibilisation des chercheurs au domaine de l'eau dans les différents programmes financés par le Centre.
- Régionalisation : y aura-t-il des structures régionales qui s'occuperaient de certaines spécificités de la recherche?

Intervention de Monsieur le Ministre:

- Le Centre entretient des relations aussi bien avec les pays européens que ceux d'Amérique du Nord et les pays Arabes.
- L'INPMA : les études d'opportunité sont déjà faites par les départements chargés du projet. Le Ministère a confié au Centre

sa gestion financière. L'INPMA aura une mission de recherche scientifique mais aussi de recherche et développement. Il est envisagé de créer un GIP pour promouvoir les PME/PMI.

- Le Centre en sa qualité d'opérateur structurant aura pour rôle d'agir pour renforcer la complémentarité d'unités existantes afin d'éviter les redondances, de même qu'il devra intervenir pour la constitution des réseaux. Il devra de même revoir la structure du LAG pour mieux le consolider et profiter de l'ensemble des potentialités existantes dans le pays. Cette restructuration est également valable pour les autres laboratoires. Les laboratoires qui seront appelés à être mis en association bénéficieront de moyens et seront soumis à l'évaluation.
- En raison de l'importance du domaine de l'eau, pour le Maroc, le Ministère a contribué à la demande de l'UNESCO, à la création de la Chaire de l'eau domiciliée à l'EHTP. L'ONEP est appelé à apporter toute son expertise et pourra également contribuer à la création d'incubateurs dans le domaine de gestion, d'approvisionnement ou de réglementation de l'eau.

Intervention de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la Recherche Scientifique

Le Secrétaire d'Etat a tenu à préciser que la vision du Centre est placée dans la stratégie globale mise au point par le gouvernement. Un état des lieux quantitatif est disponible. L'Etat des lieux qualitatif sera réalisé avec l'Union Européenne et la participation d'experts nationaux.

La mission de coordination et de planification ne pourra être faite que par un organe supérieur; ce sera le Comité Interministériel adopté en Conseil de Ministres. Le Centre sera un opérateur structurant et un prestataire de services. Il assurera le suivi des recommandations de ce comité.

L'information scientifique et technologique constitue une mission très importante pour le décollage de la recherche. Elle sera assurée par l'IMST, unité dépendante du Centre, qui aura également un rôle de veille technologique.

Concernant la coopération internationale, il faudra profiter des meilleurs exemples des pays avec lesquels le Centre entretient des relations et qui ont réussi dans certains domaines tels le Canada, la France, la Corée... Des relations

ont également travaillé avec la Fondation Américaine des Sciences qui pourra jouer le rôle d'exemple structurel et créer des partenariats.

Toutes les idées de rationalisation, de coordination et d'excellence relèvent des recommandations de la Charte préparée par la COSEF.

Le conseil d'administration a ensuite approuvé la création de l'MISI, de l'INPMA ainsi que les diverses réalisations proposées.

Avant de clore ses travaux le Conseil a adressé une lettre à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.